

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

21 juin 2022

Date d'affichage :

4 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **27 juin**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N° 21

OBJET : Mandat spécial aux élus pour un déplacement dans le cadre du jumelage avec Nordlingen, du 8 au 12 septembre 2022

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), les élus doivent avoir un mandat spécial de la part du conseil municipal, si l'élu ne dispose pas de délégation ou bien que celle-ci n'est pas en rapport avec le motif du déplacement. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi, pour la durée du déplacement.

Il est admis que la délibération accordant un mandat spécial puisse être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence.

Il est ainsi proposé de donner un mandat spécial aux élus suivants :

- **A l'occasion du déplacement à Nordlingen du 8 au 12 septembre 2022 ;**

Ce déplacement a pour objet la participation à la manifestation de la fête des remparts en Allemagne. Il concerne :

- Monsieur Daniel GRENET, Maire-Adjoint
- Madame STORKSEN, Conseillère Municipale
- Madame FEUERSTEIN, Conseillère Municipale
- Monsieur Lionel DUTRIAUX, Conseiller Municipal
- Monsieur Michel BAGES, Conseiller Municipal

Reste à définir le mode de transport.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **donner mandat spécial aux élus cités ci-dessus,**
- **autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL